



Attac reçue au FMI : le loup dans la bergerie ?

Le FMI a été mandaté par le G20 de Pittsburgh pour présenter au G20 de Toronto (juin 2010) un rapport sur les modalités de contribution du secteur financier aux coûts de son sauvetage par l'argent public. Plusieurs organisations de la société civile, dont Attac France, ont été reçues par le FMI le 28 janvier dernier. Favorables à une taxe sur les transactions financières, elles demandent son adoption dès le prochain G20 et la recommandation de cette proposition dans le rapport du FMI.

Réunion FMI / Société civile – 28 janvier 2010

Participants

FMI

Michael Keen, Assistant Director, Fiscal Affairs Department
(see his attached powerpoint)
Jeremy Mark, Deputy Division Chief, External Relations Department
Victoria J. Perry, Division Chief, Fiscal Affairs Department
John David Brondolo, Sr. Economist, Fiscal Affairs Department
Thornton Matheson, Economist, Fiscal Affairs Department
Karla Chaman, External Relations

Organisations de la société civile

Heather Slavkin, Senior Legal and Policy Advisor, AFL-CIO
Ron Blackwell, Chief Economist, AFL-CIO
Stephan Schulmeister, Economist, Austrian Institute of Economic Research
Aldo Caliari, Director, Rethinking Bretton Woods Project, Center of Concern and CIDSE
Matthew Kavanagh, Director of US Advocacy, Health GAP (Global Access Project)
Sarah Anderson, Global Economy Project Director, Institute for Policy Studies
Rodney Schmidt, Principal Researcher (Finance and Debt), North-South Institute
Pamela Gomez, Policy Advisor, IFI Relations, Oxfam International
Bruno Jetin, assistant professor of economics, Centre d'Économie de Paris Nord, Université Paris Nord
Alan Charney, Program Director, US Action and Americans for Financial Reform
Fraser Reilly-King, Coordinator, Halifax Initiative
Jean Letitia Saldanha, CIDSE

Demande de participation de la société civile à l'étude du FMI relative à la contribution du secteur financier aux refinancements

En Septembre, le Groupe des 20 (G20), lors de leur sommet à Pittsburgh, a chargé le Fonds monétaire international (FMI) de préparer un rapport pour le prochain Sommet du G20 en juin 2010 pour examiner « comment le secteur financier pourrait apporter une contribution substantielle et équitable à la suite des interventions gouvernementales pour réparer le système bancaire ».

Nous, soussignés, organisations de la société civile, groupes de citoyens, mouvements sociaux et autres parties prenantes, saluons cette initiative et sommes disposés à travailler avec vous sur cette importante question. Nous formulons quatre demandes :

1. Comme partie intégrante de son rapport, le FMI devrait porter une attention sérieuse aux propositions de taxes sur les transactions financières comme un élément clé permettant de garantir que le secteur financier contribuera à financer les plans de sauvetage gouvernementaux en faveur de cette industrie.

2. Le FMI devrait établir un processus formel permettant la prise en compte des analyses de la société civile, tant par la création d'un processus clair pour soumettre des contributions écrites, que par l'organisation de débats publics. Le FMI a créé de tels mécanismes de dialogue avec la société civile dans le passé sur d'autres questions importantes, tels que la restructuration et l'annulation de la dette, et plus récemment pour la réforme de la gouvernance au sein du FMI que vous avez initiée.

3. L'étude devrait soigneusement étudier la possibilité d'une taxation des transactions de change et de toutes les transactions financières, en prenant en compte les études indépendantes d'économistes et universitaires qui ont travaillé sur la faisabilité de ces taxes, la modélisation d'un éventail de taux différents, l'analyse technique et l'impact sur les différents marchés, d'une application unilatérale de ces taxes.

4. Le FMI devrait être ouvert aux travaux d'autres organismes internationaux qui mettent l'accent sur cette question, tels que la *task-force* sur les transactions financières internationales pour le développement, récemment créée par le ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, sous les auspices du Groupe pilote pour les redevances pour le développement.

Environnement des taxes sur les transactions financières

Depuis le déclenchement de la crise, un certain nombre d'organisations et de pays a souligné la nécessité d'une taxe sur les transactions financières (FTT) à la fois pour contribuer à endiguer les flux spéculatifs d'un large éventail d'instruments financiers et aussi pour générer des ressources en faveur des biens publics. Cela ne suffirait pas à résoudre la crise, bien sûr, mais cette taxe pourrait jouer un rôle important dans la collecte de fonds pour indemniser ceux qui, en dernier ressort, ont financé les "sauvetages".

Contrairement à une taxe sur les transactions de change ou une « taxe Tobin », qui couvre tout juste les transactions de change, une FTT aurait une assiette beaucoup plus large, couvrant tous les types d'actifs financiers comme les actions, obligations, titres et produits dérivés, tant nationaux que transfrontaliers. Techniquement, la FTT peut être levée facilement et à des coûts très bas puisque toutes les transactions boursières sont effectuées depuis des plates-formes électroniques. Un simple repert électronique transférerait automatiquement le montant de la taxe à l'administration fiscale. À un taux de 0,5 %, ça contribuerait également à freiner les opérations spéculatives qui ajoutent peu à l'économie réelle.

De tels impôts existent déjà. L'exemple le plus connu est le droit de timbre britannique qui impose une taxe de 0,5 % sur le prix d'achat nominal de toute action d'entreprises britanniques et qui n'a pas conduit à une évasion fiscale substantielle ou à l'affaiblissement de la City de Londres. Des taxes sur les transactions financières existent en Autriche, en Grèce, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, en Espagne, en Suisse, à Hong Kong, en Chine et à Singapour. L'État de New York, aux Etats-Unis, perçoit un droit de timbre à Wall Street (New York Stock Exchange et le NASDAQ) sur toutes les entreprises y sont basées. Les affirmations prétendant que les taxes sur les transactions financières ne sont pas réalisables ne devraient donc pas être prises en considération.

Soutien croissant des taxes sur les transactions financières

Comme vous le savez sans doute, de nombreux hommes politiques ont récemment exprimé leur soutien à la taxation des transactions financières, parmi eux le président français Nicolas Sarkozy et la chancelière allemande Angela Merkel. Le président américain Barack Obama a également noté la nécessité d'une «Taxe de stabilité financière appliquée à l'industrie financière et payée par Wall Street - et non par le contribuable américain ». Votre prédécesseur, l'ancien Directeur général Horst Köhler, Président actuel de l'Allemagne a déclaré, au cours de la cérémonie de prestation de serment de la Chancelière Merkel, que le nouveau gouvernement allemand devrait soutenir une FTT. La Chambre des représentants aux États-Unis explore l'idée d'une FTT, José Manuel Barroso et Lord Turner, président de l'Autorité financière britannique, sont également favorables à cette idée.

Nous voulons ajouter notre voix à ces appels en faveur d'une taxe sur les transactions financières et proposer notre concours au moment même où vous préparez un important rapport pour le G20. Nous considérons cela comme un volet déterminant de l'objectif du G20 qui est de garantir l'intégrité et la stabilité de notre système financier mondial.

Sarah Anderson de l'Institute for Policy Studies, Peter Wahl de Weltwirtschaft, Ökologie & Entwicklung (WEED) et Fraser Reilly-King de la Halifax Initiative Coalition assureront auprès de vous le suivi de cette requête.

Traduction de la Lettre adressée, en anglais au directeur général du FMI 11 novembre 2009 par Jacques Cossart

ATTAC reçue au FMI : la France doit faire pression pour la taxation des transactions financières

ATTAC France a été reçue le jeudi 28 janvier 2010 par le FMI à son siège à Washington. Grâce à la pression des opinions publiques, le FMI a reçu mandat du dernier sommet du G20 à Pittsburg de faire des propositions pour mieux réguler le système financier et le faire contribuer aux coûts de son sauvetage. Le FMI doit remettre un pré-rapport lors du sommet des ministres des finances du G20 au mois d'avril et le G20 de juin à Toronto prendra les décisions. À la demande des syndicats et associations qui militent pour la création de taxes globales, le FMI a accepté de dialoguer avec trois de leurs experts économistes : Bruno Jetin, membre d'ATTAC France et de l'Université Paris-Nord, Rodney Schmidt, du North-South Institute (Canada) et Stephen Schulmeister de l'Université de Vienne ont présenté leurs propositions.

Lors de cette réunion, à laquelle participaient aussi des responsables de l'AFL-CIO (la centrale syndicale états-unienne), ATTAC a rappelé qu'il était urgent de mettre fin à la spéculation financière en combinant des mesures de régulation comme l'interdiction des fonds spéculatifs et de certains produits dérivés, un contrôle strict par les autorités publiques de l'activité des banques, et la création d'une taxe sur toutes les transactions financières. Cette taxe permettrait de réduire fortement le volume des transactions financières de très court terme, socialement inutiles. ATTAC s'est aussi élevée contre le projet de fonds d'assurance des banques, qui a la préférence du FMI, et que défend vigoureusement son directeur général, Dominique Strauss-Kahn. Celui-ci a encore récemment manifesté publiquement son opposition à la taxe sur les transactions financières, proposée par un réseau international d'ONG en Amérique du Nord et en Europe, dont ATTAC France est un membre actif. Nous avons fait valoir que le projet de fonds d'assurance est une mauvaise solution car il revient à laisser les banques recommencer à spéculer avec les dépôts des citoyens, à attendre que la prochaine crise financière éclate, puis à essayer de l'enrayer avec les fonds récoltés, probablement insuffisants. La récente proposition de Barack Obama de taxer les activités spéculatives des banques est meilleure, mais insuffisamment ambitieuse. Elle ne touche pas les fonds spéculatifs de toute nature, parfois filiales de banques, et ne prévoit de récolter que 9 milliards de dollars par an. C'est très insuffisant au regard des déficits publics colossaux que la crise a légués dans l'ensemble des pays au Nord comme au Sud. Selon l'OCDE, il faudrait réunir 360 milliards de dollars sur la période 2012-2014, puis 295 milliards de dollars sur la période 2015-2017 pour réduire les déficits budgétaires de 1 point de PIB par an. Si l'on ajoute le coût du changement climatique et le financement des objectifs du millénaire du développement, ce sont 710 milliards sur la première période puis 645 sur la deuxième qu'il faut trouver.

ATTAC a montré que seule une taxe générale sur l'ensemble des transactions financières est capable de générer des recettes d'une telle ampleur. Elle permettrait de faire payer la crise aux banques et aux spéculateurs et non pas à la population. C'est d'autant plus nécessaire que, en Europe, les banques échappent jusqu'à présent à toute forme de taxation sur leur activité. Stephan Schulmeister et Rodney Schmidt ont montré lors de la réunion au FMI qu'il était parfaitement possible de créer cette taxe pour empêcher la formation de

nouvelles bulles spéculatives et générer des recettes, de 286 milliards de dollars pour une taxe minime de 0,01% et de 917 milliards si la taxe est portée à 0,1%.

Les représentants du FMI nous ont affirmé qu'ils comprenaient l'intérêt d'étudier le potentiel d'une taxe sur les transactions financières, mais que sa présence ou non dans le rapport qu'ils remettront au G20 sera une décision politique que devront prendre les gouvernements concernés. Suite à cette réunion, 70 associations et syndicats, dont la Confédération syndicale internationale, Oxfam International, Friends of the Earth, WWF International, Attac..., ont écrit à Dominique Strauss-Kahn pour exiger que le FMI propose dans son rapport une taxe sur les transactions financières.

ATTAC France demande au gouvernement français, dont le président a souvent déclaré vouloir réformer le capitalisme mondial, d'agir concrètement et de soutenir officiellement et fermement la taxe sur les transactions financières au FMI où il est représenté et lors des réunions du G20. Il est temps de taxer la spéculation et de financer les biens communs de l'humanité.

Attac France, le 5 février 2010

Les avantages d'une taxe sur les transactions financières FTT

23/01/2010

La Lettre du Conseil scientifique d'Attac France traite très régulièrement de la question des taxes globales. On pourra, en particulier, se reporter au numéro 23 et à l'article intitulé "Une fiscalité globale pour un autre monde". Dean Baker, économiste étasunien connu, notamment, pour être l'un des premiers à avoir alerté sur les dangers du marché hypothécaire aux Etats-Unis dont les dérives seront mondialement connues sous le nom de "subprimes", publie un article intitulé "Les avantages d'une taxe sur les transactions financières FTT". Il s'agit d'un article un peu technique qui montre le grand intérêt d'une FTT tout en la maintenant strictement dans le cadre des mécanismes de marché. Pour permettre aux non-anglophones qui, pour autant, s'intéressent à la question des taxes globales, cet article a été traduit de manière assez grossière et rapide par Jacques Cossart qui demande l'indulgence des lecteurs qui voudront bien considérer qu'elle ne vise qu'à leur faciliter la tâche mais ne saurait être considérée comme une traduction officielle du travail de Baker. Les considérants de Baker ne doivent pas être compris comme ceux du Conseil scientifique, mais son article présente le grand intérêt de mettre en évidence combien les arguties soulevées à l'encontre d'une FTT, ne tiennent guère !

Introduction

La crise économique récente a suscité un intérêt renouvelé pour une taxe sur les transactions financières (FTT). Même si une telle taxe sera vigoureusement combattue par l'industrie financière, elle offre un mécanisme très intéressant et des plus très efficient pour générer des revenus. Les calculs basés sur les volumes négociés en 2000 ont montré qu'une taxe sur les transferts boursiers et autres actifs financiers pourrait produire plus de 100 milliards de dollars par an, même en supposant des réductions importantes du volume des transactions.

Cet article présente brièvement le principe d'une taxe sur les transactions financières. Le premier paragraphe expose les données de base et le suivant examinera les revenus potentiels d'une telle taxe. La dernière section résume les avantages de cette taxe.

Le concept d'une Taxe sur les transactions financières (FTT)

On a une longue expérience historique de FTT tant aux États-Unis qu'ailleurs dans le monde. Des taxes substantielles sur les transactions ont été mises en place sur la plupart des marchés financiers jusqu'à ces deux dernières décennies en raison de la pression politique du secteur financier et la menace d'une concurrence mondiale accrue qui ont conduit la plupart des pays à réduire sensiblement ou à éliminer leurs impôts. Néanmoins plusieurs taxes restent encore en place plus particulièrement le droit de timbre de 0,5 % sur chaque transaction à la Bourse de Londres. Cette taxe, procure plus de 4 milliards de livres chaque année soit l'équivalent de près de 40 milliards de dollars des États-Unis¹.

¹ Data on revenue raised from the tax in the United Kingdom can be found at : http://www.hmrc.gov.uk/stats/stamp_duty/table15-1.pdf

Il y a deux raisons pour lesquelles il est intéressant de noter que le Royaume-Uni continue d'imposer son droit de timbre et parvient à collecter des revenus importants. En premier lieu, il faut remarquer que la taxe peut en effet être perçue². L'impôt britannique s'applique aux opérations boursières pour les entreprises qui sont enregistrées au Royaume-Uni indépendamment du lieu où ont lieu les opérations. Si l'application de la taxe sur les transactions qui ont lieu en dehors du Royaume-Uni est sans aucun doute faible, la loi limite les occasions pour les entreprises qui chercheraient un enregistrement étranger pour échapper à l'impôt.

L'autre point important qui est démontré par le droit de timbre au Royaume-Uni est que la FTT modeste n'est pas incompatible avec le maintien d'une bourse de valeurs dynamique. Le marché de Londres reste l'une des plus grandes places boursières dans le monde en dépit du droit de timbre. Les autres avantages de la bourse de Londres sont que, malgré le poids de l'impôt, elle reste un lieu attractif pour mobiliser des capitaux et pour négocier les actions.

Comme modèle de réussite le droit de timbre présente deux caractéristiques importantes qui méritent d'être reproduites. Premièrement, le courtier est responsable de la collecte de la taxe. Il est, évidemment, celui qui est le mieux à même d'assurer le paiement de la taxe. Aux États-Unis le courtier a déjà l'obligation de recueillir les très faibles taxes existant sur les transactions de change et sur les matières premières.

Le deuxième aspect important de la loi du Royaume-Uni est que le transfert ne peut pas être légalement opéré si la taxe n'est pas payée. Le timbre est effectivement la preuve du transfert (ce peut aussi être opéré par voie électronique). En effet l'évasion fiscale mettrait en cause la preuve la propriété de l'actif. La plupart des investisseurs sont prêts à payer une taxe de 0,25 % pour garantir leurs droits sur l'actif considéré.

Une critique évidente à l'encontre du droit de timbre, c'est qu'elle ne s'applique qu'à une catégorie restreinte d'actifs (actions) et donc qu'il peut être facilement évité par les opérateurs désireux de spéculer sur d'autres actifs ou même ceux qui souhaitent spéculer sur des actions par l'achat à terme ou les options. La solution évidente à ce problème est d'avoir une taxation plus large qui s'applique aux transferts de tous les actifs financiers. La structure des taxes seraient ajustée à la durée de vie prévue de l'actif, de sorte que les freins aux échanges seront à peu près les mêmes sur tous les marchés.

Pollin, Baker et Schaberg (2002) proposent une grille tarifaire qui vise à maintenir un équilibre approximatif entre les marchés. Pour retrouver une taxe de 0,5 % sur les transactions boursières ils proposent la structure suivante :

- Obligations : 0,01 % par an jusqu'à échéance
- Futures : 0,02 % de la valeur théorique de l'actif de référence
- Options : 0,5 % de la prime payée pour l'option
- Taux d'intérêt sur Swaps : 0,02 % de la valeur liquidative de chaque année jusqu'à l'expiration de l'accord

² On estime que le coût de collecte est inférieure à 0,05% alors que le cout de collecte de l'impôt sur le revenu est de 0,7%

A l'époque où a été écrit l'article les « credit default swaps » (CDS) étaient encore des instruments relativement nouveaux mais la structure des taxes appliquées aux opérations de swaps serait sans doute applicables aux transferts de CDS aussi.

Le barème d'imposition était destiné à correspondre grosso modo aux coûts des transactions courantes pour ces actifs. Puisqu'une grande partie de la négociation pour certains de ces actifs ne porte pas sur les échanges (par exemple les swaps), il est difficile d'obtenir des informations fiables sur les coûts actuels. Pour une taxe qui devrait être neutre pour toutes dans les classes d'actifs (si cela est souhaité), il serait nécessaire d'obtenir de meilleures informations sur les coûts actuels et d'ajuster les taux d'imposition en conséquence.

Les revenus potentiels d'une FTT

Les quelques estimations de l'élasticité sur les titres et autres actifs à l'égard des coûts de transaction sont assez anciennes et peu fiables. En l'absence de données de qualité permettant des projections, sur lesquelles s'appuyer, les auteurs ont proposé une gamme de prévisions de recettes basées sur ce qui était considéré comme des critères extrêmes (pas de changement et une baisse de 50 % du volume des transactions) et une baisse médiane de 25 % des échanges.

Le calcul des recettes (sur la base des volumes de négociation par rapport à 1997) dans ces trois scénarios ont totalisé respectivement 132,1 milliards de dollars, 66,1 milliards de dollars et 99,2 milliards de dollars. Environ 40 % des recettes prévues proviendraient actions et environ 35 % des recettes prévues, des bons du trésor.

Les recettes prévues seraient environ 25 % plus élevé en dollars de 2008, bien que l'augmentation du volume des transactions au cours des dix dernières années aurait un impact encore plus grand. La cotation de l'ensemble de ces actifs a été beaucoup plus importante en 2007 qu'en 1997. Dans le cas des CDS, les stocks de ces actifs ont dépassé 60 trillions de dollars en 2007 alors que les CDS n'existaient même pas en 1997.

Il est clair qu'une structure tarifaire comparable à celle décrite ci-dessus aurait rapporté davantage sur la base du volume atteint juste avant l'effondrement financier récent. Bien que les échanges n'aient pas retrouvé de si tôt leurs niveaux d'avant l'effondrement, de 60 \$ à 100 milliards de dollars de revenus par an ne semblent pas un objectif déraisonnable si on se base sur l'expérience du Royaume-Uni et d'autres pays qui ont imposé les transactions financières³.

L'amélioration de l'efficacité d'une FTT

La fiscalité conduit généralement à des distorsions économiques, à l'exception des cas où l'activité à taxer est elle-même réputée nuisible, comme le tabagisme ou la consommation d'alcool. Bien qu'il existe certainement des distorsions liées

³ Prior to the collapse of its stock bubble in 1989, the financial transactions taxes in place in Japan raised more than 4 percent of all government revenue. This would be the equivalent to \$120 billion a year in the United States

aux taxes sur les transactions financières (cela aura un certain impact sur le coût du capital) une grande partie de l'activité économique qui sera perdue à la suite de la taxe ressemble fort à des jeux de hasard. Cela sera de peu d'effet sur l'efficacité des marchés des capitaux.

En ce sens, une FTT peut en fait accroître l'efficacité des marchés financiers. Si le secteur peut aussi remplir efficacement son rôle d'intermédiaire tout en employant moins de salariés et en exigeant moins de capital, il s'en suit une meilleure efficacité du secteur financier. À cet égard, il est intéressant de noter la croissance explosive du secteur financier au cours des trois dernières décennies. Dans les années 1977 à 2007, la part des salaires du secteur privé dans les valeurs mobilières au sens strict du secteur est passée de moins de 0,6% à plus de 2,3%⁴.

Il y a un réel avantage économique à cette croissance dans la mesure où elle a amélioré la répartition du capital permettant aux entreprises de mieux accéder aux marchés des capitaux et aux individus de mieux ajuster leur épargne et les habitudes de dépenses au cours de leur vie. Cependant, si cette croissance de l'utilisation des ressources a été uniquement liée à la spéculation supplémentaire et ne donne pas lieu à une meilleure allocation du capital, alors les ressources ont été gaspillées. Si une FTT réduit le volume de transactions et donc les ressources utilisées par ce secteur, sans nuire à la capacité du secteur à une meilleure allocation des ressources, alors cela rendra le secteur plus efficace en libérant des ressources pour des usages plus productifs.

Cela pourrait être un avantage très important d'une FTT. Si elle a réduit le volume des transactions de 25 pour cent (dans le scénario intermédiaire de Pollin et al.), conduisant à une réduction correspondante de l'utilisation des ressources, cela permettrait de libérer plus de 60 milliards de dollars par année, en travail et capital pour des usages productifs⁵

Qu'il s'agisse ou non de réduire les transactions qui provoqueraient un préjudice grave pour les marchés financiers seront fonction de son impact sur la liquidité et la volatilité des marchés. De toute évidence la taxe visera à diminuer les liquidités en réduisant le volume des transactions, mais il n'est pas évident que l'impact aura une grande conséquence. Par exemple, si les échanges des actifs les plus liquides, comme les bons du trésor ont été réduites de 50 % ou même 75 % de ces actifs, ceux-ci constitueraient encore d'énormes marchés. De telles réductions des échanges peuvent ramener le volume aux niveaux d'il y a 20-25 ans, mais ces marchés étaient déjà très liquides dans les années 80.

La taxe affectera également les actifs moins liquides, mais l'un des avantages de la structure de l'impôt est que l'augmentation proportionnelle des coûts de négociation sera presque toujours plus faible sur les actifs moins liquides, car ces actifs sont presque toujours plus élevés que la demande haussière. Dans le cas

⁴ This is taken from the Bureau of Economic Analysis, National Income and Product Accounts, Table 6.3B ([line 55 + line 59]/ line1) and Table 6.3C (line 59/line 1)

⁵ This calculation assumes that the securities and investment sector's share of private sector output is equal to its share of private sector wages and that its size shrinks by 25 percent as a result of the imposition of a FTT.

de titres de capital, la taxe peut doubler les coûts de transaction pour les valeurs les plus fréquemment échangées. L'augmentation proportionnelle des coûts de négociation sera beaucoup plus faible pour les titres moins fréquemment négociés et, par conséquent, la réduction proportionnelle du volume des transactions serait plus faible.

L'impact sur la volatilité est également ambigu. En théorie, l'impact peut aller dans les deux sens. Si tous les acteurs du marché sont parvenus à leurs évaluations des actifs de façon indépendante, alors une FTT augmenterait, par définition, la volatilité, puisqu'elle permettrait de réduire le volume des transactions et donc le nombre d'évaluations indépendantes, parmi les intermédiaires. Cependant, s'il y a un nombre important d'opérateurs moutonniers (opérateurs qui agissent sur les mouvements du marché plutôt qu'à partir d'une évaluation des fondamentaux), la réduction du volume des transactions pourrait effectivement réduire la volatilité puisqu'elle pourrait prévenir les fluctuations des prix décidées par mouvements impulsifs, plus que par réflexion sur les fondamentaux⁶. Les recherches sur la relation entre le volume de transactions et de volatilité sont ambiguës. En résumé, il est raisonnable de penser que la réduction du volume de transactions qui résulterait de l'imposition d'une FTT ne changera pas qualitativement le degré de volatilité des marchés financiers.

Conclusion

Les taxes sur les transactions financières ont été une source de revenus largement utilisée aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde. Un ensemble de taxes appliquées aux échanges d'un large éventail d'actifs financiers et ramené au niveau du droit de timbre en bourse du Royaume-Uni pourrait procurer près de 100 milliards de dollars par an aux Etats-Unis. Une telle taxe améliorerait sans doute l'efficacité car elle permettrait de réduire sensiblement les ressources utilisées par le secteur financier, sans réduire son efficacité dans l'allocation des ressources.

⁶ For a theoretical discussion of noise trading see Delong et al. 1987

Brown et Sarkozy bientôt adhérents d'Attac ?

On croirait un scénario de politique-fiction. Gordon Brown, depuis treize ans gardien de l'orthodoxie financière au Royaume-Uni, et Nicolas Sarkozy, le président le plus à droite que la France ait jamais connu, décident de taxer les bonus des banquiers. Ils se prononcent pour une taxation des transactions financières, et les vingt-sept chefs d'État ou de gouvernement européens demandent au FMI « d'examiner toutes les options disponibles », y compris « une taxe globale sur les transactions financières ».

L'invraisemblable décalage n'est donc plus tenable entre les discours creux sur la « moralisation » et la « régulation » du capitalisme, et l'exaspération populaire devant les nouveaux records de profits bancaires. Effrayés devant l'ampleur abyssale des déficits publics provoqués par le sauvetage des banques et la récession, et les craquements qui annoncent de nouvelles catastrophes (Dubai, Grèce...), nos dirigeants s'interrogent : comment faire accepter aux populations, dans ces conditions, de nouvelles réductions des dépenses publiques ?

Attac ne peut évidemment que se réjouir de la taxation annoncée des bonus bancaires, et surtout de la montée en puissance du débat sur la taxation des transactions financières.

Pourtant les vrais responsables de la crise financière ne sont pas les traders : ce sont les gros actionnaires des banques, qui leur ont fixé des objectifs de rentabilité absurdes et insoutenables. C'est la rémunération des actionnaires (et de tous les très riches) qu'il faut en priorité plafonner par la fiscalité directe, si on veut leur retirer la tentation de trop payer leurs traders.

Le vrai problème n'est pas dans les bonus, mais dans les profits des banques, de l'ensemble de l'industrie financière et aussi des principales multinationales. C'est pourquoi une taxe Tobin sur les transactions financières est indispensable : elle permettrait de dissuader les opérations les plus spéculatives, qui se jouent à très court terme et font appel à un fort endettement (« effet de levier »). Elle réduirait ainsi l'instabilité de la finance ainsi que son pouvoir social.

Elle permettrait en outre de trouver des fonds pour éviter l'échec dramatique qui se profile à l'horizon, aussi bien pour les objectifs du Millénaire pour le développement que pour la lutte contre le réchauffement climatique. Au taux extrêmement modéré de 0,1%, la taxe rapporterait plus de 400 milliards de dollars par an. L'Union européenne peut parfaitement la mettre en place sans les États-Unis, et cela rapporterait encore 180 milliards.

Après les paroles, il faut des actes. Nous demandons la mise en place par l'Union européenne d'une taxe sur l'ensemble des transactions financières, y compris les produits dérivés, à un taux significatif. Nous demandons la hausse du taux marginal de l'impôt direct à 90% - comme l'avait fait Roosevelt - sur les revenus les plus élevés. Alors seulement nous accepterons les adhésions de MM. Brown et Sarkozy.

Attac France, Montreuil, le 11 décembre 2009

Oui, il faut d'urgence une taxe sur les transactions financières

Lettre d'Attac France au « groupe de travail de haut niveau sur les transactions internationales pour le développement » créé par le Groupe pilote pour les financements innovants

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative du Groupe pilote pour les financements innovants qui rassemble 59 pays et dont ATTAC fait partie aux côtés d'autres organisations non gouvernementales, votre « groupe de travail de haut niveau sur les transactions financières internationales pour le développement » a été créé le 22 octobre 2009 à Paris. Votre tâche est d'étudier plusieurs options de financement du développement parmi lesquelles « la faisabilité technique et juridique d'une taxe sur les transactions de change et de contributions volontaires reposant sur les transactions financières internationales, et d'examiner toutes les options sur le sujet »⁷. Cette décision intervient après que plusieurs chefs d'État européens ont manifesté pour la première fois leur intérêt pour une taxation des transactions financières.

ATTAC France défend depuis sa création en 1998 la nécessité d'une taxation des transactions financières. Nous nous réjouissons donc de cette décision qui rompt avec une décennie d'hostilité à l'égard des propositions des nombreuses ONG du monde entier qui militent pour des taxes globales. Comme elle l'a fait à plusieurs reprises, notamment pour le rapport Landau, ATTAC France souhaite apporter sa contribution aux travaux de votre groupe, afin que les recommandations qui seront adressées aux autorités politiques répondent à l'ensemble des problèmes posés par la crise, sans en oublier aucun.

La crise économique et financière qui atteint durement les populations n'est pas le fruit de la malchance. Elle est la conséquence de plusieurs décennies de déréglementation des marchés financiers ouvrant à la spéculation privée un champ de manœuvre sans limite pour jouer sur le cours des devises, des obligations d'État, des actions, sur le prix des aliments, des logements, de l'énergie... Les banques ont trop joué à ce jeu dangereux. À peine sauvées du gouffre par l'argent public, elles se sont lancées à nouveau dans la spéculation la plus effrénée. De nouvelles bulles déstabilisatrices – obligations d'État, crédits carbone, matières premières... – sont à nouveau en train de se former sous les yeux impuissants ou complices des responsables.

C'est pourquoi ATTAC France ne peut souscrire aux conditions énoncées par les « termes de référence » de votre groupe, qui partent du principe qu'il ne faut « pas perturber le fonctionnement normal des marchés ». Bien au contraire, c'est le « fonctionnement normal des marchés financiers » dérégulés qui a conduit depuis le début des années 1990 à une succession ininterrompue de crises spéculatives dont celle des « subprimes » est le couronnement. Selon nous, l'objectif premier d'une taxe sur les transactions financières est précisément d'empêcher la spéculation

⁷ Voir les conclusions de la présidence française lors de la réunion plénière du Groupe pilote pour les financements innovants, Paris, 20 et 29 mai. <http://www.leadinggroup.org/article488.html>

d'entretenir l'instabilité permanente des marchés financiers et de l'économie réelle, donc de « désarmer les marchés financiers ». Il faut même avoir le courage d'affirmer qu'une grande partie des transactions financières n'a aucune utilité sociale et qu'il faut donc viser l'objectif d'une réduction significative de leur volume. Ce constat est aujourd'hui publiquement reconnu par des responsables de haut niveau, tels que Lord Turner, président de la Financial Services Authority, principale autorité de la place financière de Londres.

La taxe sur les transactions financières doit donc être d'un niveau suffisant pour dissuader les prises de positions purement spéculatives de très court terme, qui représentent aujourd'hui la plus grande part du volume des transactions financières, notamment sur les produits dérivés. Dans cette perspective, le taux de 0,005% parfois évoqué est manifestement insuffisant pour dissuader la spéculation. ATTAC France demande une taxe établie à un taux de base modéré mais significatif (le bas de la fourchette des propositions de taxe Tobin est de 0,1%), qui permette de dissuader les transactions les plus spéculatives. Nous demandons également qu'au cas où le niveau de base ne suffirait pas à empêcher le développement de bulles spéculatives, un taux majoré⁸ soit prévu qui permette de les faire éclater avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur.

Notre deuxième désaccord concerne l'idée de « contributions volontaires » sur les transactions financières internationales. À l'évidence, la taxation des transactions financières ne sera efficace que si elle est obligatoire : les spéculateurs n'auront aucun scrupule à ne pas la payer. Elle doit être mise en place simultanément dans un grand nombre de pays, à commencer par l'ensemble des 59 pays du groupe pilote. L'Union européenne constituerait une zone parfaitement adaptée à la mise en place d'une telle taxe, d'autant que les responsables des pays européens dotés des principaux marchés financiers (Royaume-Uni, Allemagne, France) ont déjà indiqué leur volonté d'agir en ce sens. Remplacer la taxe par une contribution volontaire ne peut qu'amener à un échec. Si des contributions volontaires sont envisagées, elles doivent s'ajouter et non pas se substituer à une taxation des transactions financières.

Enfin ATTAC France tient à réaffirmer que l'utilisation des recettes fiscales issues de cette taxe doit être consacrée au financement du développement. Nous nous félicitons que ce point soit évoqué dans les termes de références du groupe de travail, selon lesquels les « financements innovants » qui incluent les produits de la taxe, « apportent des flux de financement plus stables et prévisibles, complémentaires de l'APD traditionnelle ». Il doit en effet être clair que les ressources provenant des taxes sur les transactions financières ne doivent pas être accaparées par les pays collecteurs (les pays riches), ni se substituer aux engagements pris par les pays développés de verser une APD égale à 0.7% de leur PIB.

La taxation des transactions financières doit être selon nous un premier pas vers la mise en place d'un système de taxes globales destinées à financer les biens publics mondiaux, au premier rang desquels on peut citer la stabilité financière et la préservation de l'environnement et du climat. Une taxe sur les transactions financières, même à un taux modéré de 0,1%, permettrait de dégager très

⁸ Le principe de cette taxe à double niveau a été établi par P.B. Spahn dès 1995. De nombreuses études ont montré depuis tout son intérêt.

rapidement des sommes considérables (au moins 180 milliards de dollars par an pour l'Europe seule, et 400 milliards à l'échelle mondiale ⁹). Cet argent permettrait notamment de financer sans difficulté les efforts de réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les pays du Sud, et donc de débloquer les négociations internationales qui menacent de capoter à Copenhague.

Nous tenons également à exprimer notre inquiétude sur les perspectives dans lesquelles le FMI engage ses travaux, suite à la demande du G20 de « préparer (...) un rapport sur les différentes options que les pays ont adoptées ou envisagent d'adopter sur la manière dont le secteur financier pourrait assurer une contribution juste et substantielle au paiement de toutes charges liées aux interventions des gouvernements pour remettre en état le système bancaire », rapport dans lequel devraient être examinées les taxes sur les transactions financières. Il nous semblerait inadmissible que le produit d'une telle taxe soit utilisé par les pays riches pour financer le sauvetage de banques mises en faillite par leurs pratiques spéculatives. Surtout, Attac-France exprime sa plus vive préoccupation après les déclarations de Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI, qui juge « très difficile, en fait impossible » la taxation des transactions financières, et annonce une « taxe FMI » d'une nature toute différente. M. Strauss-Kahn s'aligne ainsi sur Timothy Geithner, le secrétaire d'Etat au Trésor des USA, qui s'est déclaré hostile à la taxe sur les transactions financières. La crise financière appelle à un renforcement de la réglementation bancaire, empêchant les banques de se livrer à la spéculation avec l'argent des déposants, les astreignant à des réserves en capital plus importantes et réinstaurant un contrôle public efficace. Rien n'empêche d'y ajouter une prime d'assurance pour refléter le risque systémique que les banques font peser. Mais on ne saurait en tirer prétexte, comme semble le faire M. Strauss-Kahn, pour évacuer la question de la taxation des transactions financières.

C'est donc l'ensemble de l'architecture financière internationale qui est à reconstruire. La stabilité financière est un bien public mondial, sans lequel l'économie et l'emploi risquent à tout moment de s'effondrer. Cette rénovation doit donc s'appuyer sur une reprise en main des mécanismes financiers par le pouvoir politique : le rétablissement de contrôles et la taxation des mouvements de capitaux ; une fiscalité dissuasive contre les revenus manifestement excessifs ; le démantèlement et la reconversion des paradis fiscaux et judiciaires ; la redéfinition du rôle et de la place des marchés financiers et du système bancaire, de façon à ce qu'ils servent non pas à la spéculation et à l'enrichissement sans limites des actionnaires mais au financement des investissements nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux et à la reconversion écologique de l'économie, au Nord et au Sud ; en Europe, un pôle public bancaire responsable devant le Parlement européen.

Comme cela est prévu dans les « termes de références » de votre groupe de travail, ATTAC France souhaite pouvoir y présenter de vive voix ses propositions.

Attac France Montreuil-sous-bois, le 1er décembre 2009

⁹ Voir S. Schulmeister, M. Schratzenstaller, O. Picek, « A General Financial Transaction Tax : A Short Cut of the Pros, the Cons and a Proposal », WIFO – Austrian Institute of Economic Research.

De la fin des paradis fiscaux aux taxes globales

Rapport préparé par : Jacques Cossart, Gérard Gourguechon, Jean-Marie Harribey, Aurélie Trouvé

Rapport intégral disponible sur :

<http://www.france.attac.org/spip.php?article9738>

Résumé

La crise qui submerge le monde depuis deux ans est indissociable d'une recherche du profit à tout prix et du développement de mécanismes financiers extrêmement dangereux pour la stabilité de la finance et de l'économie. Les paradis fiscaux et judiciaires sont un élément essentiel du dérèglement planétaire actuel. Malheureusement, le G20 ne paraît pas vouloir s'attaquer à ses causes les plus profondes. Face à cette crise globale, apparaissent pourtant deux mesures urgentes à prendre, qui dépendent de la volonté politique des États : la suppression des paradis fiscaux et la création de taxes globales.

La responsabilité des paradis fiscaux et judiciaires dans la crise financière La totalité des banques et des institutions financières ont été impliquées dans la spéculation des *subprimes*. Celle-ci a été facilitée par l'existence des « tax-havens » et des places « offshore ». 80 % des *hedge funds* (fonds spéculatifs) sont localisés dans les paradis fiscaux. Des milliers de milliards de dollars y transitent chaque année pour échapper à l'impôt.

Ce rapport développe les responsabilités des paradis fiscaux et judiciaires dans : l'opacité et l'instabilité financières ; la création de capitaux spéculatifs ; la déréglementation massive de la finance ; la concentration de masses financières énormes et mobiles ; la privation de ressources fiscales pour les États et les organismes internationaux de régulation, pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents de l'humanité et pour aider à la résolution de la crise écologique.

Ce rapport analyse les intentions des gouvernements et des institutions internationales, qui, pour l'instant, n'empêchent aucunement les paradis, fiscaux de continuer d'abriter les capitaux qui le souhaitent.

Pour une suppression des paradis fiscaux et la création de taxes globales La déclaration de nullité des transactions financières réalisées avec des paradis fiscaux et l'obligation d'appliquer par ces pays des normes internationales relèvent d'une volonté politique. La maîtrise des opérations financières, des circuits financiers et des institutions bancaires et financières permettrait d'organiser le prélèvement de taxes globales à l'échelle mondiale. Celles-ci donneraient aux pouvoirs publics nationaux et internationaux la capacité de financer la protection et la production de biens publics mondiaux. Il s'agit d'assurer l'accès de tous les humains à l'eau potable, à l'éducation, à la culture, et de préserver le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau, des sols.

Ce rapport recense les différentes taxes globales possibles à l'échelle mondiale et leurs enjeux : taxes sur les transactions financières (de bourse et de change) : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ; taxes sur les investissements directs à l'étranger : ressources envisageables de 120 milliards

de dollars par an ; taxes sur les profits des multinationales : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ; taxes sur la fortune : ressources envisageables de 140 milliards de dollars par an ; taxes sur les émissions de carbone : ressources envisageables de 125 milliards de dollars par an ; taxes sur la production de plutonium et actinides mineurs : ressources envisageables de 15 milliards de dollars par an ; taxes sur le transport aérien : ressources envisageables de 76 milliards de dollars par an.

Soit un total de 1476 milliards de dollars par an.

Le présent rapport tire parti des nombreuses réflexions issues des forums sociaux et du réseau des Attac d'Europe. Il s'appuie, notamment dans sa partie chiffrée, sur nombre de rapports officiels qui confirment les analyses du mouvement altermondialiste.